

La réponse ...

Que faire en cas d'orage imprévu ?

Par temps d'orage, il est dangereux de se mettre à l'abri d'un arbre, surtout si cet arbre est isolé.

D'une façon générale, tous les objets non protégés (par un paratonnerre) placés en terrain découvert sont à éviter : petites constructions telles que cabanes, granges...

Le voisinage de structures métalliques élevées est fortement déconseillé (pylônes par exemple).

Ne pas se trouver à proximité de cours d'eau et, à plus forte raison, ne pas se baigner , ne pas circuler à bicyclette ou mobylette, se débarrasser de tout objet métallique (piolet...) et en montagne, s'éloigner des crêtes.

Trois attitudes simples à retenir:

Se tenir le plus bas possible

Essayer de diminuer au maximum la surface de contact avec le sol.

Les deux pieds doivent être proches l'un de l'autre et ne pas faire de pont sinon il y a des risques que le courant passe d'une jambe à l'autre.

S'écarter en zone boisée des arbres les plus élevés; au contraire se placer entre les arbres espacés et bas.

Lorsqu'un groupe est surpris par l'orage, chaque personne doit s'isoler en maintenant un écart de deux mètres entre chacun.

Surveiller, en montagne, les signes avant-coureurs (chute de température et de pression, augmentation de l'humidité) pour prendre les mesures de prudence qui s'imposent.